

## Bulletin d'histoire politique

# La politique étrangère du Canada à l'égard de l'Unité populaire, 1970-1973

Danilo Poblete



Volume 14, Number 1, Fall 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055104ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055104ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique  
Lux Éditeur

### ISSN

1201-0421 (print)  
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Poblete, D. (2005). La politique étrangère du Canada à l'égard de l'Unité populaire, 1970-1973. *Bulletin d'histoire politique*, 14(1), 249–262.  
<https://doi.org/10.7202/1055104ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2005

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**é**rudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# La politique étrangère du Canada à l'égard de l'Unité populaire, 1970-1973<sup>1</sup>

DANILO POBLETE  
*historien*

La politique étrangère canadienne à l'égard d'un pays de l'Amérique latine demeure un sujet de recherche fort intéressant mais malheureusement peu exploré. Cette lacune est d'autant plus importante du fait qu'en 1968, à la suite de l'élection des libéraux fédéraux, le gouvernement Trudeau décide de réviser sa politique étrangère afin de fixer de nouveaux objectifs au niveau mondial ainsi que vis-à-vis l'Amérique latine. Pour la première fois, le gouvernement canadien accordait une importance considérable à cette région.

La révision de la politique étrangère canadienne débutait en 1968 et s'achevait en 1970 avec la publication d'un document émanant du ministère des Affaires extérieures intitulé « La politique étrangère au services des Canadiens », mieux connu sous le nom du livre blanc de la politique extérieure canadienne. La parution du livre blanc, et plus particulièrement le fascicule sur l'Amérique latine, dotait le Canada d'une politique extérieure concrète à l'égard de la région, énonçant même des objectifs en matière économique, sociale, politique et culturelle. Le premier de ces objectifs visait à « développer et consolider, de façon cohérente et bien définie, une attitude proprement canadienne face aux problèmes de l'hémisphère américain, tant en fonction des intérêts canadiens qu'en fonction des relations du Canada avec les États d'Amérique latine pris individuellement ou dans leur ensemble »<sup>2</sup>.

En même temps que le Canada réorganisait sa politique extérieure, plusieurs pays de la région latino-américaine connaissaient des changements majeurs dans leur vie politique. Ce fut notamment le cas du Chili qui, en 1970, se dotait d'un gouvernement d'inspiration marxiste. En effet, lors des élections de septembre 1970, les électeurs chiliens portaient au pouvoir une coalition des partis de gauche sous la bannière de l'Unité populaire. L'élection démocratique du premier gouvernement d'inspiration marxiste sur le continent américain créait un précédent dans l'histoire de celui-ci. Dès lors, le gouvernement de Salvador Allende est devenu un sujet d'intérêt international<sup>3</sup>. Il va sans dire que l'élection démocratique d'un gouvernement de gauche dans une aire d'influence états-unienne apparaissait comme un défi à la mainmise des États-Unis sur l'ensemble latino-américain. D'autant plus que cela arrivait dans un contexte de confrontations idéologiques mises en branle par

la guerre froide. Alors, il apparaît pertinent de se questionner sur la politique extérieure du Canada à l'égard d'un régime qui ne faisait pas l'unanimité au sein du continent américain. Il serait intéressant de constater comment le Canada a géré ses relations internationales vis-à-vis un régime qui créait la controverse, autant par ses actions que son idéologie. D'autant plus que le premier objectif énoncé dans le livre blanc, dans la section accordée à l'Amérique latine, faisait état du développement d'« une attitude proprement canadienne à l'égard des problèmes de la région ». La correspondance entre l'ambassade canadienne à Santiago et le ministère des Affaires extérieures, pendant la période à l'étude, sera ma source privilégiée.

### 1970, LA POLITIQUE EXTÉRIEURE CANADIENNE ENVERS LE CHILI : UN SOUHAIT DE RAPPROCHEMENT.

Les objectifs énoncés en 1970 à l'égard de l'Amérique latine, allaient dans le sens d'un rapprochement du Canada avec les pays de la région. L'accent était surtout mis sur l'accroissement du commerce du Canada avec la région latino-américaine. À cet égard, il faut dire que la politique étrangère canadienne issue du livre blanc soulignait l'importance de l'Amérique latine en tant qu'ensemble, ce qui laissait prévoir une politique extérieure dirigée vers une région, ciblant des pays selon les intérêts et besoins du Canada.

L'élection de Salvador Allende arrivait dans un contexte international fortement marqué par la polarisation. En effet, la guerre froide opposait non seulement deux puissances mais deux systèmes économiques et politiques complètement divergents, communisme versus capitalisme. Le Chili d'Allende d'inspiration marxiste se plaçait donc en opposition avec le système capitaliste canadien. Or cela n'a pas été un obstacle pour le déroulement des relations diplomatiques entre les deux pays. Le gouvernement canadien, tout au long de cette période, entretient des relations soutenues avec le Chili, et cela, malgré le fait que le Chili n'était pas considéré comme un allié important. En effet, le Chili n'avait jamais été un partenaire traditionnel du Canada et, dans les années 1970, celui-ci n'apparaissait pas comme un pays cible pour le gouvernement Trudeau. La plupart des initiatives canadiennes en Amérique latine étaient dirigées vers des pays qui, de par leur marché, constituaient une bonne occasion d'augmenter les échanges commerciaux<sup>4</sup>. En dépit du fait que le Chili n'était pas parmi les pays visés par le Canada en 1970, le gouvernement Trudeau a tout de même manifesté une volonté réelle de maintenir des relations diplomatiques avec le Chili d'Allende et cela dès son arrivée au pouvoir en 1970. À cet effet, la cérémonie d'investiture du président Allende en novembre 1970 revêt une importance particulière pour le Canada. Pour l'occasion, le gouvernement canadien dépêche une délégation dirigée par le sénateur Hedard J. Robichaud. Il est important de souligner que le Canada fut le seul pays à envoyer un sénateur à la tête de sa délégation alors que les autres pays qui y assistèrent furent représentés par leurs ambassadeurs. Dans un document provenant de l'ambassade canadienne à Santiago du Chili et adressé au sous-secrétaire d'État pour les affaires extérieures, il est question de ladite cérémonie et du rôle joué par le sénateur Robichaud lors de cette soirée :

Canada was represented at a level somewhat higher than the majority of countries having relations with Chile similar to ours (Scandinavians, West Germany, Italy, France, Belgium) which were represented by Ambassadors accredited to Chile or former ambassadors now retired or occupying positions in foreign ministers. In a discussion, which is reported in more detail later in this report, we made it clear to President Allende that Senator Robichaud's appointment as special ambassador was intended to mark the importance we place on President Allende's accession to power and our desire to develop closer relations with Chile under his regime (...) Senator and Mrs Robichaud proved to be excellent Canadian Ambassadors (...) The mission had occasion to chat with the President for about five minutes after we gained his attention by pointing out that Canada had recognized Communist China before Chile. During the conversation (...) We stressed the point that Canada and Mexico were the only American nations to maintain relations with Cuba and that with our experience in dealing with a socialist regime in Latin America we looked forward to close and amicable relations with Chile<sup>5</sup>.

Les souhaits exprimés à cette occasion par le sénateur Robichaud prouvent que malgré l'orientation marxiste du gouvernement Allende, le Canada était prêt à développer, du moins en principe, des relations sur une base normale avec le gouvernement chilien. De plus, les relations canado-cubaines et la reconnaissance de la Chine communiste serviront comme arguments et exemples de la capacité du Canada à entretenir des relations diplomatiques avec un pays et cela indépendamment de l'orientation politique de celui-ci.

Cette position initiale semble toutefois avoir été développée avec une certaine réserve, du moins en ce qui concernait les visites de nature diplomatique. Peu de visites furent échangées entre les deux gouvernements et le Canada s'est contenté d'une attitude plutôt passive à cet égard. Nous tenons toutefois à souligner la visite du ministre de l'agriculture et un des architectes de la réforme agraire au Chili, monsieur Jacques Chonchol. Ce dernier s'est rendu au 3e congrès de relations internationales du Canada tenu à Québec en septembre 1971. Ce qui est intéressant à retenir de cette visite, est que monsieur Chonchol assistait à cette conférence à titre privé et de façon non officielle. D'après nos sources, aucune rencontre ne fut organisée entre le ministre chilien et les autorités canadiennes.

De façon générale, le gouvernement canadien gardera les liens diplomatiques avec le gouvernement de l'Unité populaire mais sans chercher à les développer outre mesure. Malgré une rhétorique de rapprochement, le Canada demeure prudent dans son approche et cherche à poursuivre les relations avec le gouvernement chilien sans toutefois manifester, dans les faits, un enthousiasme croissant. Cela peut s'expliquer, en partie, par la controverse qu'a créée l'arrivée d'un gouvernement marxiste élu démocratiquement dans une aire qui était reconnue comme étant sous l'influence des États-Unis. Malgré cela, le Canada a continué d'entretenir des relations avec le Chili et en 1972, le gouvernement envoie une délégation pour assister à la troisième conférence du commerce et développement de l'ONU, tenue à Santiago du Chili.

Lors de cette conférence, le sénateur Paul Joseph James Martin, qui était à la tête de la délégation canadienne, s'est entretenu avec le président Allende et c'est dans ces termes qu'il exprimait le point de vue canadien face au gouvernement de l'UP :

Senator Martin added that Trudeau govt was innovative by nature and open to new ideas both in domestic and foreign affairs. It had initiated a new policy toward Latin America which was now bearing fruit in several respects including establishment of ambassadorial perm observer to OAS Wshdc and application for membership in IDB (...) He mentioned also CDN initiatives to improve relations with China and USSR. He added that CDNS including govt were fascinated by events in Chile and were following them with great interest but he would be less than frank if he did not/not say that we did not/not agree with everything that was being done in Chile<sup>6</sup>.

En dépit des intentions formulées en 1970 par le sénateur Robichaud et du rappel de ces intentions par le sénateur Martin en 1972, aucun membre du gouvernement Allende ne fut invité au Canada et les échanges diplomatiques entre les deux gouvernements restèrent minimes<sup>7</sup>. En outre, le geste qui aurait pu témoigner d'un rapprochement réel entre les deux gouvernements, à savoir la visite du premier ministre Trudeau au Chili, n'a jamais eu lieu.

Le gouvernement Allende, et plus particulièrement le président lui-même, avait manifesté à maintes reprises le souhait de voir le premier ministre du Canada visiter le Chili<sup>8</sup>. Le gouvernement canadien n'a jamais refusé l'invitation. Au contraire, l'invitation est acceptée d'emblée, toutefois la date ne sera jamais déterminée. Sur ce point, il faut préciser que la probabilité de la visite du premier ministre canadien au Chili soulevait certaines inquiétudes au sein du gouvernement canadien. Au niveau international, le gouvernement Allende ne faisait pas l'unanimité. D'une part, les États-Unis multipliaient les efforts afin d'isoler ce gouvernement et, d'autre part, au sein même de l'Amérique latine, certains gouvernements n'auraient pas vu d'un bon œil la visite de Trudeau au Chili. C'est pourquoi le gouvernement canadien demande à ses ambassades en Amérique latine de sonder la réaction des gouvernements à une visite du premier ministre au Chili. La réponse la plus éloquente est venue de l'ambassade du Venezuela :

Intention would be to make public now an acceptance in principle. Both Venz and Dominican govts (sic) would be likely to regard such announcement unfavourably. Relations of both with Chile are at very low level and have been since Allendes coming to power(...) They would see this as overt cultivation by CDA of a regime which they regard with suspicion and evidence of continued negligence of what they feel are more democratic govts (sic) worthy of closer attn by CDA (...) Both, however, would regard announcement of visit as something of a pandering to regime which at least indirectly constitutes threat to their own societies, particularly if announcement contained no/no explicit ref to other countries in area which PM might also visit at same time<sup>9</sup>.

La décision finale sera adoptée en fonction des conséquences que cette visite pourrait occasionner sur les relations du Canada avec l'ensemble des pays de la région. D'après les vues développées par les gouvernements vénézuélien et dominicain, une visite du premier ministre au Chili aurait été mal perçue et aurait causé un malaise au niveau des relations entre ces deux pays et le Canada. En outre, le Venezuela était parmi les principaux exportateurs de pétrole vers le Canada et la décision de fermer l'ambassade canadienne en République Dominicaine, pour des considérations économiques, avait fortement déplu aux autorités dominicaines à cette époque. Il est certain qu'une visite du premier ministre au Chili aurait été interprétée comme un geste d'appui envers un gouvernement qui ne faisait pas l'unanimité au sein de l'Amérique latine et du continent américain. C'est pourquoi la décision d'effectuer une visite dans la région, et non pas seulement au Chili, obéissait au souhait du Canada d'éviter tout geste qui aurait pu être interprété comme politique et qui aurait pu, par conséquent, nuire à ses relations avec la région. Cela démontre également que les relations du Canada avec le Chili obéissaient à des considérations stratégiques qui dépassaient de loin le cadre des relations bilatérales entre les deux pays.

Toutes les décisions concernant les relations du Canada avec le Chili devaient tenir compte de cette réalité. Ce calcul politique met en lumière le régionalisme qui primait dans l'approche canadienne des relations avec l'Amérique latine. En bout de ligne, le Canada optera finalement pour une approche qui cherchait à différer la question de la probabilité d'une visite du premier ministre au Chili. Il n'était point question de refuser, car cela aurait été à l'encontre de la nouvelle politique extérieure canadienne de 1970 qui préconisait « le raffermissement systématique des liens avec l'Amérique latine »<sup>10</sup>. C'est pourquoi l'invitation sera acceptée en principe sans toutefois qu'une date ne soit jamais fixée. En outre, si une telle visite devait avoir lieu, elle devait s'inscrire dans une tournée du Premier ministre dans l'ensemble de l'Amérique latine et non pas seulement au Chili. Cette position que nous pourrions qualifier d'intermédiaire est clairement exprimée dans une communication confidentielle envoyée par la division de l'Amérique latine au ministère des Affaires extérieures. « The consensus is that there are real advantages in accepting the invitation in principle ; but the timing of such an initiative should be carefully judged and a visit to Chile should be combined with visit to a few other Latin American countries »<sup>11</sup>.

Cette approche visait également à garder le Chili dans l'aire d'influence du Canada et cela afin d'éviter son isolement. Car cet isolement aurait pu le conduire vers l'Union Soviétique. « We would view such a visit some time favourably as a way of demonstrating our desire not to see Chile ostracized »<sup>12</sup>. La probabilité que le gouvernement Allende glisse vers l'Union Soviétique inquiétait grandement le Canada qui, à l'opposé des États-Unis, espérait le maintien des liens avec le gouvernement Allende afin d'éviter ce glissement. Le Canada espérait donc ainsi user de son influence pour éviter l'isolement et, par conséquent, la radicalisation du régime Allende. Sur ce point, la politique extérieure canadienne se démarquait de son principal partenaire, les États-Unis, qui préconisait une approche plus musclée et interventionniste afin d'isoler le gouvernement Allende et même le renverser.

## 1971, UNE OPÉRATION DE SAUVETAGE POUR LE CHILI

L'ambassade canadienne à Santiago jouait un rôle de premier ordre dans la diffusion de l'information en ce qui concernait la situation intérieure au Chili. De façon régulière, le personnel de l'ambassade envoyait des rapports à Ottawa. Cela était essentiel pour que le gouvernement canadien puisse se forger une idée sur la situation au Chili depuis l'élection du gouvernement de l'Unité populaire. Or dès 1970 l'ambassade canadienne adopte une ligne de conduite qui contrastait avec le souhait du gouvernement canadien de garder un profil bas sur la situation politique au Chili. Ici nous retrouvons le fil conducteur de ce que fut la politique étrangère canadienne de cette époque vis-à-vis l'ensemble latino-américain, c'est-à-dire de garder un profil bas sur les questions politiques afin que ces dernières n'affectent pas le commerce entre le Canada et les pays de la région. Rappelons que le livre blanc avait comme objectif principal de diversifier les marchés et d'accroître le commerce du Canada en dehors de ses partenaires traditionnels, entre autres les États-Unis.

Le 10 septembre, soit six jours après l'élection d'Allende, l'ambassade canadienne à Santiago s'inquiétait de la situation qui prévalait au Chili. À cette occasion, le personnel en poste faisait état du départ de plusieurs familles chiliennes qui désiraient quitter le pays. Certaines d'entre elles auraient exprimé le souhait d'émigrer au Canada<sup>13</sup>. La question a pris de l'ampleur puisque au moment où l'ambassade canadienne envoyait ce télégramme à Ottawa, une autre dépêche, cette fois-ci en provenance de l'ambassade canadienne à Buenos Aires, faisait état de trois familles chiliennes qui avaient quitté le pays à la suite de l'élection d'Allende et cela pour émigrer au Canada. Pourtant la situation de ces trois familles ne semblait guère précaire ou dangereuse. Au contraire, d'après l'ambassade canadienne à Buenos Aires, les trois chefs de famille étaient des professionnels (deux ingénieurs et un architecte) et possédaient des comptes bancaires aux États-Unis. Cela semble avoir joué en leur faveur puisque l'ambassade du Canada en Argentine proposait de les accepter *illico* étant donné la qualité des postulants. « Because of their exceptional quality we feel CDA must move quickly to ensure we are able facilitate their entry »<sup>14</sup>. En outre, d'après cette dépêche, maintes familles chiliennes seraient prêtes à quitter pour le Canada en passant par l'ambassade canadienne à Buenos Aires. C'est pourquoi le fonctionnaire de l'ambassade recommandait l'envoi d'un officier supplémentaire afin d'accélérer les demandes d'immigration des « réfugiés »<sup>15</sup>.

Ces départs étaient justifiés par la situation interne du Chili qui, depuis l'élection d'Allende, connaissait des difficultés. Le facteur idéologique a également incité certains Chiliens à partir. Il est indéniable que le caractère marxiste du gouvernement Allende éveillait des craintes au sein de certains secteurs de la société chilienne qui voyaient l'arrivée d'Allende comme une menace à leur statut social. La tendance gauchiste de ce gouvernement inspirait également des appréhensions au niveau de l'ambassade canadienne à Santiago. Cela est surtout visible à partir d'avril 1971, date de l'entrée en fonction du nouvel ambassadeur canadien, Andrew Ross. Ce dernier envoyait régulièrement des rapports sur les événements qui se déroulaient au Chili. Ceux-ci faisaient état de la détérioration continue de la situation intérieure au Chili. Or ces rapports détonnaient de ceux émis, précédemment, par le premier

secrétaire de l'ambassade. Dans une communication datant du 27 janvier 1971, il avait été établi par Christopher St. John Austis, premier secrétaire à l'ambassade canadienne à Santiago, que l'élection démocratique d'un gouvernement d'inspiration marxiste pouvait avoir des conséquences néfastes pour les pays de l'Ouest. Le principal danger résidait dans l'exemple que l'expérience chilienne fournissait aux autres pays latino-américains, lesquels auraient pu imiter l'expérience socialiste et populaire, créant ainsi un effet domino<sup>16</sup>. Ces affirmations se sont pourtant atténuées, car en mai de la même année, St. John Austis soutenait que, malgré les rumeurs qui faisaient état de la transformation du Chili en base terroriste et du possible rapprochement de celui-ci avec l'Union Soviétique, rien de cela n'avait des bases solides. Les contacts entre le Chili et l'Union Soviétique, bien que plus fréquents depuis l'arrivée d'Allende, n'avaient pas abouti à un rapprochement important entre les deux pays, et règle générale le gouvernement Allende semblait adopter une attitude de compromis tout en évitant d'exporter sa révolution aux autres pays latino-américains :

The aims of the new Chilean regime's foreign policy are generally unexceptionable from Canada's point of view so long as the Chileans are serious about discarding elements in the Popular Front's programme which suggest the exportation of revolution in Latin America. The regime's conduct of foreign relations has been marked so far by moderation and determination to avoid being isolated<sup>17</sup>.

En effet, les contacts entre l'Union Soviétique et le Chili n'ont pas connu de grands développements et, de façon générale, ces deux pays ont entretenu des liens diplomatiques et économiques sans que cela ne se traduise par un rapprochement concret<sup>18</sup>. Ainsi, la perception du premier secrétaire de l'ambassade n'allait pas dans le même sens que celle du nouvel ambassadeur canadien, Andrew Donald Ross. La plupart des rapports de Ross reflétaient une vision qui était influencée par le contexte de polarisation instauré par la guerre froide. Cette attitude, en plus de remettre en question l'objectivité de l'ambassadeur, s'opposait aux objectifs énoncés à l'égard de l'Amérique latine dans le livre blanc en 1970. La preuve la plus éloquente se manifesta quelques mois après son entrée en fonction en tant qu'ambassadeur au Chili. Dans un télégramme confidentiel daté de septembre 1971, Ross critique sévèrement la gestion du gouvernement de l'Unité populaire et fait une suggestion qui allait indubitablement à l'encontre de l'attitude que le Canada voulait développer à l'égard du Chili et de la région, et qui, de surcroît, plaçait le Canada dans une position compromettante et interventionniste :

Most western colleagues assess present phenomenon likely only precursor of more serious politico-economic crisis to come possibly within 3 to six months. There is already some vague talk among western ambts that informal innatl (sic) club may be necessary to mount quote rescue operation unquote. However much will hinge on compensation USA copper companies about which departing USA ambassador Korry is extremely pessimistic<sup>19</sup>.

Il me fut impossible de déterminer de quelle type d'opération de secours l'ambassadeur parlait. Or, pour les besoins de cet article, retenons que cette initiative sera critiquée par les autorités canadiennes à Ottawa. D'autant plus que Ross percevait la politique extérieure du Canada vis-à-vis le gouvernement d'Allende comme un « vide politique »<sup>20</sup>. Cette prise de position remettait en question la politique extérieure du gouvernement canadien à l'égard du Chili. Ainsi, l'ambassadeur suggérait la participation du Canada à une entreprise qui laissait la porte ouverte à une intervention dans ce pays et cela dans le but avoué d'interférer de façon directe dans les affaires intérieures du pays. Or la probabilité d'une intervention directe ou indirecte de la part du Canada aurait contredit les objectifs énoncés en 1970 dans le livre blanc en plus d'aller à l'encontre de la tradition de la politique extérieure canadienne de ne pas intervenir dans les affaires internes des autres pays. En outre, bien que le gouvernement canadien n'eût pas beaucoup de points de convergence avec le gouvernement chilien, lequel était perçu comme une anomalie dans le continent américain<sup>21</sup>, il se gardait d'adopter une attitude interventionniste d'autant plus que, depuis l'élection d'Allende, le Canada optait pour une attitude pragmatique qui visait à garder les relations entre les deux pays dans une ambiance favorable au commerce. C'est pourquoi le gouvernement canadien se tiendra éloigné des questions qui auraient pu affecter cette approche et recommandait même la continuité de cette attitude. « Following the Chilean elections last September and the subsequent ratification by the Congress of Allende's victory, our attitude has in fact been strictly "business as usual" (...) the best course seems to be a bilateral, "business as usual" attitude »<sup>22</sup>.

Le gouvernement canadien savait pertinemment qu'un des avantages, dans ses relations avec le Chili, était la différence que les autorités chiliennes percevaient entre l'attitude interventionniste de Washington et le pragmatisme du Canada. Cette position qui dans le passé avait porté fruit à Cuba, par exemple, était l'attitude que le Canada voulait privilégier au Chili. Toute initiative qui aurait été en opposition avec cette logique était fortement rejetée, car elle aurait pu compromettre la position canadienne non seulement au Chili mais également en Amérique latine. « Any efforts to concert a Western policy in this way would, in our view, be vulnerable to charges of economic blackmail and imperialism such as those levelled at the United States by some Latin American countries »<sup>23</sup>. Toutefois, cette approche n'était pas un geste d'appui envers le gouvernement Allende qui, comme nous l'avons mentionné, n'éveillait pas forcément l'enthousiasme des autorités canadiennes : « We agree that many of the most serious problems are at least partially of the regime's own making and, of course, we feel no obligation to help the Allende regime to bail itself out of this situation »<sup>24</sup>. Le Canada voulait continuer ses relations avec le Chili, tout en gardant un profil bas sur les questions politiques, en encourageant le commerce mais, surtout, en évitant d'envoyer des signes qui auraient pu être interprétés soit comme un appui ou un désaveu du régime.

Le 22 septembre 1971, le ministère des Affaires extérieures envoyait un télégramme confidentiel à l'ambassade canadienne à Santiago pour dicter à Ross la ligne à suivre en ce qui a trait à la participation du Canada à une opération de sauvetage. Dans un ton direct, il est clairement établi que le Canada ne doit, en aucun cas, participer à une telle entreprise et surtout éviter d'encourager une telle idée :

If what you describe as vague talk were to be carried further you will want to avoid encouraging your colleagues to count on CDN participation in any such scheme which, on present reading at least, appears most unlikely. CDN interest and involvement in Chile differ in many respect from those of other western countries, notably USA<sup>25</sup>.

La question a provoqué des remous au sein même du ministère des Affaires extérieures car un mémorandum confidentiel interne, signé par le directeur de la division de l'Amérique latine, faisait état de la perception erronée de Ross quant aux objectifs du Canada au Chili. Dans ce document, la position de l'ambassadeur est fortement critiquée et même identifiée avec une tendance pro États-Unis. « Mr. Ross is inclined to identify the Canadian outlook on developments in Chile too closely with a Western "cause" and with the attitude of the United States »<sup>26</sup>. La distinction qui existait entre la politique internationale du Canada et des États-Unis, à l'égard de l'Amérique latine, était un point primordial et central dans les rapports du Canada avec le Chili et avec l'ensemble de la région<sup>27</sup>. C'est pourquoi la suggestion de l'ambassadeur allait à l'encontre de la politique extérieure que le Canada voulait appliquer en Amérique latine, en plus de s'inscrire en faux contre les objectifs énoncés dans le livre blanc en 1970. Rappelons que ceux-ci abordaient les relations du Canada avec l'Amérique latine en termes de collaboration mutuelle, de rapprochement. Or rien ne faisait allusion au développement d'une attitude interventionniste à l'égard de la région. Au contraire, le Canada voulait adopter une attitude pragmatique au niveau commercial et, pour cela, il délaissait les questions d'ordre politique afin de ne pas affecter les échanges commerciaux. En résumé, nous pouvons dire qu'une intervention directe ou indirecte du Canada au Chili aurait risqué de nuire à la perception que les Latino-Américains se faisaient du Canada. De façon générale, les Canadiens étaient bien perçus en Amérique latine et le Canada était au courant de cela. Une intervention de celui-ci dans les affaires intérieures du Chili aurait compromis et terni cette image, compromettant ainsi la position du Canada au Chili et en Amérique latine.

## LES CONSÉQUENCES POUR LE CANADA

D'après les dépêches en provenance de l'ambassade du Canada à Santiago, l'élection d'un gouvernement de gauche au Chili pouvait avoir des conséquences sur la situation intérieure au Canada. La principale crainte de l'ambassade portait sur les rapprochements possibles entre le mouvement indépendantiste québécois et l'Unité populaire au Chili. Ces inquiétudes se voyaient justifiées par l'intérêt qu'avait suscité le gouvernement de l'Unité populaire au sein de certains secteurs de la société québécoise.

Ces appréhensions avaient été exacerbées par les événements qui eurent lieu au Québec en octobre 1970, mieux connus sous le nom de la « Crise d'octobre ». À cette occasion, un groupuscule de militants indépendantistes avaient kidnappé un diplomate britannique et un ministre du gouvernement libéral de Bourassa. Cette action avait mené au décès tragique de Pierre Laporte. Cela avait créé une situation de

crise et avait amené le gouvernement Trudeau à mettre en place la loi des mesures de guerre, en plus de déployer l'armée dans la ville de Montréal. Ces événements marquèrent le début d'une période de fortes tensions entre les autorités fédérales et les militants indépendantistes. À cela s'ajoutait l'essor, au Québec, d'un fort sentiment nationaliste et indépendantiste qui prônait la séparation du Québec du reste du Canada.

Le 27 janvier 1971, le premier secrétaire de l'ambassade canadienne envoyait un télégramme aux Affaires extérieures à Ottawa. Dans ce document, le secrétaire signalait que certains militants québécois, notamment des membres du Parti québécois, s'étaient rendus au Chili afin d'étudier le modèle de gouvernement de l'Unité populaire :

Sr. Allende's election with the support of a popular front has connotations for Canada. In our letter n° 5 of January 13, we reported on the visit of a member of the Parti Quebecois (sic) who stated in an article appearing in the local government newspaper : « I wish to know how your Popular Unity functions, how it organizes people. . . . I believe that in Chile I shall find the experience necessary for my Party ( which he claimed was also a popular front composed of Communists, Socialist etc.) to become a majority in Quebec »<sup>28</sup>.

En effet, depuis l'élection d'Allende, certains secteurs de la société québécoise s'étaient montrés intéressés à l'expérience démocratique et populaire du gouvernement Allende. Parmi ceux-là, le jeune Parti québécois, fondé en 1968, « faisait du nationalisme et du réformisme social et politique les deux aspects essentiels de son programme »<sup>29</sup>. Le gouvernement de l'Unité populaire était animé, en grande partie, par ces mêmes principes. Cependant, l'expérience chilienne s'inscrivait dans une optique marxiste qui visait une transformation radicale de la société par des moyens révolutionnaires. Bien que le Parti québécois partageait certains objectifs avec l'UP, les moyens pour les atteindre n'étaient certes pas les mêmes et l'idéologie qui les animait encore moins. D'autre part, il y avait au Québec des groupes de gauche qui étaient, de par leur idéologie, beaucoup plus proches de l'Unité populaire que le Parti québécois. En outre, il faut mentionner l'action des trois centrales syndicales québécoises, CSN, FTQ et CEQ, lesquelles manifestaient beaucoup d'intérêt pour l'expérience populaire de l'UP.

Certains militants issus de la gauche se rendirent au Chili afin d'observer le modèle socialiste du gouvernement de l'UP. Il appert que ce modèle trouvait un bon accueil au sein de secteurs de la société québécoise de l'époque. Deux événements majeurs organisés au Chili par l'Unité populaire attirèrent certains de ces groupes. Le premier fut le congrès des chrétiens pour le socialisme en mai 1972 et le deuxième fut la conférence internationale ouvrière, organisée par la Central Unica de Trabajadores (CUT) en avril 1973. Lors du congrès des chrétiens, une délégation québécoise s'était rendue au Chili afin d'y assister. Cette délégation avait pour objectif de voir si l'Évangile et la doctrine marxiste pouvaient être complémentaires dans l'application d'une politique sociale pour les masses populaires. Les conclusions de cette visite furent publiées dans la revue *Relations* en 1972. À ce moment, l'idée de la création

d'un secrétariat Québec-Amérique latine (SQAL) était mise à l'étude et aboutissait, en 1973, à sa fondation. En avril de la même année, à la conférence internationale ouvrière à Santiago, deux membres de centrales syndicales québécoises, la CSN et la FTQ, comptaient parmi la délégation québécoise. Ces rapprochements inquiétaient les autorités fédérales canadiennes puisque ces événements risquaient, d'une part, de resserrer les liens entre les militants indépendantistes et l'Unité populaire et, d'autre part, de donner au mouvement indépendantiste québécois une certaine reconnaissance au niveau international. C'est pourquoi les autorités canadiennes s'interrogeront à plusieurs reprises sur la probabilité de l'exportation du modèle chilien tel que celui de l'UP au Québec. Cette inquiétude sera d'ailleurs soulevée par le personnel de l'ambassade canadienne à Santiago qui scrutait attentivement toute forme d'exportation de l'expérience chilienne au Québec. Sur ce point, le premier secrétaire de l'ambassade canadienne à Santiago se voulait rassurant. Il affirmait que, malgré les contacts entre des militants et syndicalistes québécois et l'Unité populaire, le gouvernement chilien affirmait que son modèle n'était pas exportable et que, malgré le fait que le Chili restait ouvert à tous ceux qui désiraient l'étudier, il n'était pas question d'aider à l'implanter ailleurs, encore moins au Canada. De plus, d'après le premier secrétaire de l'ambassade, le gouvernement d'Allende avait affirmé que le ton parfois agressif de certains objectifs du programme de l'UP relevait plus d'une stratégie électorale de propagande que d'une volonté réelle de changements radicaux :

Members of the new regime have informed our colleagues privately that the aggressive tone of some of the above foreign objectives was inserted in the Popular Front's electoral programme for propaganda purposes and should not be taken seriously. The director of Information Services of the Foreign Ministry, who is close to President Allende, also mentioned this in a recent conversation with us with regard to the interest in the Chilean Popular Front (sic) displayed by Quebec separatists. He said that while the Chilean government would of course not prevent such individuals from studying the Chilean experience, they could not expect to receive help here in attempting to apply in Canada<sup>30</sup>.

Cette inquiétude sera perceptible tout au long de la période du gouvernement d'Allende et s'accroîtront lors de la chute de celui-ci en 1973. Par ailleurs, le gouvernement canadien apportera une attention particulière aux Chiliens qui s'exilèrent au Canada et, surtout, au Québec à partir de septembre 1973. Il est indéniable que le Canada ne voudra pas voir les militants les plus récalcitrants s'installer au Québec. C'est pourquoi une équipe des commissaires d'immigration s'est rendu au Chili afin de visiter les prisons et sélectionner les réfugiés qui allaient être autorisés par le gouvernement militaire chilien à quitter le pays et à immigrer au Canada. Fait intéressant à noter, les listes de commissaires étaient fournis par les militaires.

## CONCLUSION

Le Canada a-t-il adopté une « attitude proprement canadienne » à l'égard de la région et du Chili, tel qu'énoncé en 1970 dans le livre blanc, dans la section destinée

à l'Amérique latine ? Je crois que cet objectif a été atteint, du moins dans ses relations avec le Chili d'Allende. À plusieurs reprises, le Canada suivra sa politique extérieure de façon indépendante et en fonction de ses propres intérêts, c'est-à-dire en fonction des objectifs préétablis en 1970 et inscrits dans le livre blanc de la politique extérieure canadienne. Cela est important à souligner, car en dépit de l'opposition que suscitait le gouvernement Allende au sein du continent américain et de l'incompatibilité idéologique de deux gouvernements, le Canada continuera à entretenir des relations diplomatiques et commerciales avec l'Unité populaire et cela malgré les efforts constants des États-Unis pour l'isoler. Par ailleurs, sur ce point, l'attitude canadienne se démarque grandement de celle de ces derniers. Alors que Washington se montrait très hostile au gouvernement Allende, le Canada optait pour une attitude centrée sur le dialogue et la diplomatie. Les deux visites des ambassadeurs Robichaud et Martin témoignent de cette volonté.

Le Canada va également éviter d'intervenir dans les affaires intérieures du Chili à cette époque. La suggestion faite par l'ambassadeur canadien en vue d'une intervention au Chili et le refus catégorique d'Ottawa de cette idée prouvent qu'Ottawa n'allait pas succomber à l'interventionnisme comme l'ont fait les États-Unis. Sur ce point, le Canada a suivi sa politique extérieure telle que définie en 1970. Rappelons que rien dans le livre blanc ne faisait allusion au développement d'une attitude interventionniste. En outre, il était dans la tradition de la politique extérieure canadienne de ne pas intervenir dans les affaires internes d'un pays. Or le fait de ne pas intervenir au Chili ne voulait pas dire que le Canada se contentait d'observer seulement. Au contraire, la continuité des relations diplomatiques et économiques avec le Chili avait comme objectif de garder le Chili sous l'influence du Canada afin d'éviter son isolement et, par conséquent, sa radicalisation.

Au niveau national, le gouvernement canadien s'inquiétera de la probabilité de l'exportation du modèle de l'UP au Québec. Cette crainte, qui n'avait pas de fondements solides, amenera le ministère des Affaires extérieures du Canada à consulter les autorités chiliennes sur cette probabilité. Ce qui est important de retenir, c'est que l'élection d'un gouvernement marxiste sur le continent américain trouvait des échos même au Québec où, à cette époque, il y avait un bouillonnement politique, surtout mis de l'avant par des groupes progressistes et syndicalistes issus de la gauche.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Cet article est basé sur mon mémoire de maîtrise en histoire (UQAM) « La politique extérieure du Canada à l'égard du Chili, 1970-1977 », novembre 2004.
2. Ministère des Affaires extérieures, *Amérique latine. Politique étrangère au service des Canadiens*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970, p. 26.
3. Le programme de l'UP voulait transformer le système politique et économique du Chili pour le mener vers ce qu'Allende appelait « la voie chilienne vers le socialisme ». Cette voie comportait des changements majeurs de l'infrastructure de l'État et cela afin d'instaurer un gouvernement marxiste, tout en respectant le pluralisme et la liberté politique. Cette forme inédite de gouvernement s'appuyait sur des réformes politiques, sociales et économiques. Parmi ces changements, la nationalisation de l'industrie du cuivre créa beaucoup de remous

au niveau international et l'opposition constante des États-Unis qui, par ailleurs, étaient à cette époque les principaux investisseurs étrangers dans l'industrie du cuivre chilien.

4. En 1968, le premier comité conjoint Mexique-Canada se rencontre afin de discuter des façons d'améliorer les échanges entre les deux pays. En 1972, le Mexique envoie une importante mission économique au Canada. Tandis qu'en 1973, le Président mexicain se rendait au Canada pour une visite officielle. Par ailleurs, le Canada mettra en place des comités ministériels conjoints avec le Venezuela et le Brésil. Avec ce dernier pays, le Canada mettra en place en 1973 une chambre de commerce canado-brésilienne, et cela pour mieux gérer et faciliter les échanges entre les deux pays. En 1976, le Brésil et le Canada créent un comité mixte afin de favoriser les tentatives en matière de commerce. À ce sujet, voir André Donneur, « La pénétration économique en Amérique latine », *Études internationales*, vol. XIV, n° 1, mars 1983, p. 83-102.

5. Ambassade canadienne à Santiago, « Visit of Senator Robichaud to attend inauguration of President Allende », RG 25, vol. 8633, dossier 20-1-2-Chile, 18 novembre 1970, p. 2-3.

6. Ambassade canadienne à Santiago, « Senator Martins call on Allende », RG 25, vol. 8633, dossier 20-1-2-Chile, 24 avril 1972, p. 1-3.

7. La seule invitation du gouvernement canadien au gouvernement Allende que nous avons pu déceler dans les archives nationales du Canada a été celle pour l'exposition « Terre des Hommes » en 1972. En outre, aucun diplomate chilien n'a été invité ni reçu par le gouvernement canadien. En dehors des sénateurs Robichaud et Martin, aucun autre diplomate canadien ne s'est rendu au Chili pendant la présidence d'Allende.

8. À plusieurs reprises, Allende a manifesté le souhait de voir le premier ministre Trudeau visiter le Chili et cela avec beaucoup d'insistance. Les deux ambassadeurs chiliens à Ottawa, entre 1970 et 1973, ont tour à tour insisté auprès du ministre des Affaires extérieures pour l'accomplissement de cette visite. L'ancien président de la Banque interaméricaine de développement de 1960 à 1970, le chilien Felipe Herrera, avait été parmi les émissaires du gouvernement chilien. Il avait été chargé d'insister auprès du Premier ministre canadien afin que celui-ci accepte l'invitation. Le choix de Herrera, en tant que porte-parole, n'était pas dû au hasard. Au contraire, en 1972 le Canada devenait membre de la BID et pour les besoins de sa candidature, le Canada demandait l'appui du Chili. Cet appui sera confirmé par le président Allende au sénateur Martin lors de la 3<sup>e</sup> conférence du commerce et développement de l'ONU en 1972. Archives nationales du Canada, RG 25, vol. 8633, dossier Chile.

9. Ambassade canadienne à Caracas, « Invitation to PM to visit Chile », RG 25, vol. 8633, dossier 20-1-2-Chile, 5 août 1971, p. 1-2. L'italique est de nous.

10. Livre blanc, Ministère des Affaires extérieures, *Amérique latine. Politique étrangère au service des Canadiens*, Ottawa, imprimeur de la Reine, 1970, p. 26.

11. Ministère des Affaires extérieures, « Chilean Ambassador's Call-Prime Ministerial Visit to Chile », RG 25, vol. 8633, dossier 20-1-2-Chile, 9 août 1971, p. 1.

12. Ministère des Affaires extérieures, « Notes for GWP liaison visit, november 1972 », RG 25, vol. 8633, dossier 20-1-2-Chile, novembre 1972, p. 1.

13. Ambassade canadienne à Santiago, « Immig policy », RG 25, vol. 8633, dossier 20-1-2-Chile, 10 septembre 1970, p. 1.

14. Ambassade canadienne à Buenos Aires, « Visa applications of Chileans », RG 25, vol. 8633, dossier 20-1-2-Chile, 10 septembre 1970, p. 1.

15. *Ibid.*

16. Ambassade canadienne à Santiago, « Marxist Victory in Chile : external implications », RG 25, vol. 8848, dossier 20-Chile-1-3, 27 janvier 1971.
17. Ambassade canadienne à Santiago, « Chilean Foreign Relations : Policy and Conduct », RG 25, vol. 8848, dossier 20-Chile-1-3, 4 mai 1971, p. 5.
18. José del Pozo, *Le Chili contemporain, quelle démocratie?*, Québec, Éditions Nota bene, 2000, p. 76.
19. Ambassade canadienne à Santiago, « Rising political tensions », RG 25, vol. 8633, dossier 20-1-2-Chile, 13 septembre 1971, p. 3.
20. Ministère des Affaires extérieures, « Political situation in Chile », RG 25, vol. 8633, dossier 20-1-2-Chile, 22 septembre 1971, p. 1.
21. Ministère des Affaires extérieures, « Canadian Policy Towards Chile », RG 25, vol. 8633, dossier 20-1-2-Chile, 21 septembre 1971, p. 3
22. *Ibid.*, p. 2.
23. *Ibid.*, p. 3.
24. *Ibid.*
25. « Political situation in Chile », *op. cit.*, p. 1.
26. *Ibid.*
27. Livre blanc, Ministère des Affaires extérieures, *Amérique latine. Politique étrangère au service des Canadiens*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970, p. 5-6.
28. « Marxist Victory in Chile : external implications », *op. cit.*, p. 2
29. Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain*, Montréal, Boréal, 1989, p. 679.
30. « Chilean Foreign Relations : Policy and Conduct », *op. cit.*, p. 5.